



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 16-01-2026 /

Dossier complet le : 04-02-2026 /

N° d'enregistrement : 011681/KK P

1 Intitulé du projet

Boisement de 5.2ha du Parc de la Gassinierie (Montigny) sur la commune de Villeneuve-en-Perseigne

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

VALDY

Prénom(s)

Francois

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47C	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☒ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la création d'un bois d'agrément à gestion durable sur une surface totale de 5,2 hectares, repartie sur deux parcelles cadastrées: 72137 207 A 280 - LE PARC DE LA GASSINIERE 72137 207 A 6 - LA GRANDE ILE. Celles-ci sont situées intégralement dans le site Natura 2000 « Haute Vallée de la Sarthe », au sein du Parc naturel régional Normandie-Maine et dans le périmètre de protection rapprochée du captage d'eau potable d'Alençon-Cerise. Aucun bâtiment ou infrastructure n'est présent sur les parcelles, il n'est donc pas prévu de travaux de démolition. Le projet consiste à préparer le sol (travail superficiel sur les lignes de plantation si nécessaire) et à planter des essences feuillues locales adaptées, conformément aux recommandations Natura 2000.

4.2 Objectifs du projet

Créant un massif forestier diversifié, composé exclusivement d'essences locales adaptées (chêne pédoncule, chêne chevelu, charme commun, érable champêtre, peuplier noir de souche locale, saule blanc, tilleul à petites feuilles, aulne glutineux). Contribuer à la lutte contre le changement climatique par le stockage de carbone. Créer un bois d'agrément pour notre résidence attenante, permettant l'accès piétonnier aux bords de la Sarthe à travers le bois, l'atténuation des nuisances sonores de la N12, et le masquage de pylônes EDF disgracieux. Mettre en place une gestion durable, garantissant la préservation des habitats, une régénération naturelle, la diversité des essences et l'entretien à long terme du site. S'inscrire dans une démarche de restauration écologique, en lien avec la Communauté urbaine d'Alençon (CUA) et le Parc naturel régional, notamment par la restauration des fossés de la parcelle 0004 attenante et la création d'une mare sur la parcelle 0280 (actions complémentaires envisagées).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux debuteront par la preparation du sol, et, si necessaire, un travail superficiel sur les lignes de plantation. Les fosses et haies presentes seront preserves selon recommandations du Parc. La plantation s'effectuera en Mars de preference, afin d'eviter les crues de la Sarthe. En 2025 si possible (fonction des delais, disponibilites, etat de la parcelle). La plantation concernera exclusivement des essences feuillues locales, conformément aux recommandations Natura 2000, en excluant les peupliers hybrides, resineux et especes exotiques. Un cheminement doux sera cree pour permettre l'acces aux bords de la Sarthe a travers le bois, anticiper les cloisonnements d'exploitation, et permettre le passage de l'exploitant agricole limitrophe. Aucun travail de demolition n'est requis, les parcelles etant depourvues de constructions. Les travaux seront realises dans le respect des contraintes liees a la zone Natura 2000 et a la protection de la ressource en eau potable. La protection cervides utilisee sera une pulverisation anuelle de Trico (graisse de mouton) pendant 2 ans.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Debroussaillage inter-ligne annuel. Durant les 2 premieres annees: degagement ligne de plantation et application repulsif cervides (1 application par an).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Natura 2000 Haute Vallee de la Sarthe, examen au cas par cas au titre de l'evaluation environnementale, declaration prealable au titre du code forestier, et captage d'eau d'Alencon/Cerise (CUA).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie	(5.2, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 4 Voie : Rue Ernest Le Comte

Lieu-dit :

Localité : 4 Rue Ernest Le Comte 72600 Villeneuve-en-Perseigne

Code postal : 72600 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°10'59"E Lat. : 48°27'37"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLUi d'Alencon - Zonage Np

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	ZNIEFF de type II : Haute Vallée de la Sarthe
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel régional Normandie-Maine

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Chateau de Montigny - perimetre AC1
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	Integralement en zone humide du PLUI: Prairie hygrophile Les parcelles etaient paturees depuis plus de 10 ans, les nombreuses visites de celle-ci avec M. Cholet (ex Charge de mission Natura 2000 et Flore/Habitats naturels) n'ont pas releve de flore remarquable.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prevention des risques naturels previsibles Relatif Aux Risques D'Inondation De La Sarthe, et compatible avec celui-ci (pas de cloture, pas de plantation dense, pas de remblais, pas de plants haute tige)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	approuve (arrete du 22 mai 2001) revision en cours (2026)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☒	☐	perimetre de protection rapprochee (zone R2) du captage d'eau potable d'Alencon-Cerise
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	integramement dans la zone Natura 2000 "Haute Vallee de la Sarthe"
D'un site classé ?	☒	☐	Aux abords du Chateau de Montigny - integramement dans le perimetre AC1 a 600m du Chateau a 160m de la zone classée la plus proche (alignement d'arbres) Les services de l'Architecte des Batiments de France ont-ils ete consultes mais n'ont pas encore rendu leur avis. La parcelle n'est pas visible depuis le site classe (car en contrebas). A maturite, une partie de la plantation (0.7ha

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet est susceptible d'entraîner des perturbations ponctuelles de la faune, de la flore, des habitats et des continuités écologiques (mise en boisement de prairies permanentes en site Natura 2000 de la Haute Vallée de la Sarthe). Toutefois, le maintien des haies, des fosses existants et des ripisylves, le choix d'essences adaptées et la réalisation des travaux hors périodes sensibles
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet est situé dans le site Natura 2000 FR2500107 "Haute Vallée de la Sarthe". Il est, à ce titre, potentiellement susceptible d'avoir des incidences sur certains habitats alluviaux et prairies humides ainsi que sur des espèces d'intérêt communautaire inscrites au Formulaire Standard de Données (La consultation du FSD est impossible en ce moment). Toutefois, le projet est conçu de manière à préserver les berges, les fosses, les
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet transforme des prairies permanentes anciennement exploitées en paturage bovin extensif (jusqu'au 31/12/2024) en boisement. Il engendre donc une consommation d'espaces agricoles au profit d'un espace forestier, sans artificialisation ni urbanisation des sols.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par plusieurs risques naturels sur la commune : inondation, séisme, retrait-gonflement des argiles, feu de forêt et présence de radon. Les inondations sont fréquentes (débordement de la Sarthe), et les espèces ont été choisies en conséquence, de même que la période de plantation. Les autres risques sont peu importants.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Le projet s'inscrit dans le périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau potable.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est situé dans les abords d'un monument historique (servitude AC1 - château de Montigny) mais le terrain n'est pas visible depuis le château de Montigny. Il est situé dans un paysage de bocage et de lisière forestière, dans lequel il s'inscrira donc harmonieusement.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet modifie l'usage du sol en transformant des prairies permanentes anciennement exploitées en pâturage bovin extensif (jusqu'au 31/12/2024) en espace boisé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a été conçu pour limiter au maximum les impacts sur l'environnement et la santé humaine. Les plantations évitent les secteurs les plus sensibles : berges immédiates des fosses et de la Sarthe, haies existantes. Ces éléments sont conservés pour préserver leurs fonctions écologiques. Le projet n'implique aucun drainage, terrassement ou remblai (préservation des champs d'expansion des crues et du libre écoulement). Le mélange d'essences locales (chêne pédoncule, chêne chevelu, charme commun, érable champêtre, peuplier noir de souche locale, saule blanc, tilleul à petites feuilles, aulne glutineux) est adapté au contexte hydrologique et climatique de la Haute Vallée de la Sarthe, ce qui limite les risques de dépérissement, réduit les besoins d'entretien et favorise la biodiversité forestière. Enfin l'abandon du pâturage bovin sur ces prairies réduit les risques de pollutions liées aux déjections animales en période de crue. Cette évolution d'usage a donc un effet positif sur la protection de la ressource en eau potable.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Des visites terrain ont été réalisées par les responsables du Parc naturel régional (MM. Cholet et Chevreau) et de la GEMAPI (M. Scelles), qui disposent d'une connaissance fine du site et des mesures intégrées de préservation des enjeux majeurs (haies, fosses, ripisylves), une dispense d'étude d'impact complète nous semble donc pertinente.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom VALDY

Prénom Francois

Qualité du signataire Maitre d'Ouvrage

À PARIS

Fait le 11-01-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)